

Le front syndical de l'énergie !

en bref

La FGTB et la CSC sont unies sur le front de l'énergie : imposer une obligation de service public aux fournisseurs, faire partager le coût des mesures par le secteur énergétique, développer l'emploi et investir massivement dans le secteur de la rénovation et de l'isolation des logements et des bâtiments publics. Des enjeux majeurs en région bruxelloise.

FGTB BXL,
<eric.
buysens
@fgtb.be>

(1) *Entretemps, cette requête a malheureusement été jugée irrecevable.*

La libéralisation du marché de l'énergie va inmanquablement fragiliser, outre les travailleurs du secteur qui perdront la stabilité de leur emploi, l'ensemble des petits consommateurs d'énergie que sont les ménages. Ceux-ci devront acheter leur gaz et leur électricité auprès de fournisseurs privés, qui auront pour seule préoccupation la réalisation de profits et qui voudront mettre fin à la fourniture d'énergie dès le moindre retard de paiement.

Pour la FGTB, l'énergie est un besoin fondamental. L'état doit assurer le maintien d'une fourniture minimum, d'une véritable obligation de service public du secteur énergétique.

Une telle mesure a évidemment un coût. La solution envisagée aujourd'hui consiste à le faire payer par l'ensemble des consommateurs, au nom de la solidarité. C'est tout à fait honorable mais c'est oublier un peu vite les producteurs d'énergie. Ce sont aujourd'hui de grosses sociétés privées qui engrangent de plantureux bénéfices sur le dos des petits consommateurs. De plus, elles sont particulièrement intéressées par le financement par la collectivité du maintien des fournitures d'énergie... c'est autant de bénéfices en plus !

1. L'OPA de Suez : un hold-up ?

Le rachat d'Electrabel, le principal producteur d'énergie belge, par la multinationale française Suez est à ce titre préoccupant. La FGTB vient d'introduire une requête à la Cour d'appel de Bruxelles¹ demandant

que Suez fournisse des informations précises quant à ses intentions, suite à son Offre Publique d'Achat d'Electrabel. Par cette opération, Suez s'accapare nos 7 centrales nucléaires. Ces dernières assurent 60% de nos besoins en électricité mais, surtout, elles sont aujourd'hui totalement amorties. Ce qui veut dire que le prix de leur construction a été intégralement payé par les consommateurs belges. Or la facture des ménages belges n'a pas baissé pour autant alors que cela représenterait un coût moindre de production d'électricité de l'ordre d'un demi-milliard d'euros par an. Si le coût de la production de l'électricité en Belgique est moins élevé que dans les pays voisins, les marges faites par les producteurs sont de ce fait nettement supérieures. Ces centrales font désormais partie du patrimoine de la société française Suez. Seconde anomalie, Suez fait main basse sur les 4 milliards du fonds de démantèlement en attendant que ces fonds soient utilisés pour le démantèlement des centrales nucléaires. Les consommateurs belges cotisent à ce fonds, via toujours leur facture d'électricité, pour financer le démantèlement futur des centrales nucléaires. Suez pourra, à loisir, puiser dans ce fonds pour ses propres besoins d'investissement, partout ailleurs qu'en Belgique, à concurrence de 75% !

Il faut contraindre Suez à n'emprunter dans ce fonds (constitué par la collectivité des consommateurs d'électricité belges) que si c'est pour investir cet argent en Belgique, pour maintenir notre autonomie énergétique. Le risque est grand de voir Suez désinvestir chez nous, nous forçant à acheter notre énergie au prix fort à l'étranger, en... France par exemple. De nombreux sites de production belges sont aujourd'hui désaffectés. Il faut les taxer pour contrer cette stratégie spéculative, comme pour les logements.

Ces sommes très importantes doivent être récupérées par les consommateurs belges. Une solution serait de lever une taxe « kilowatt/heure » sur la production d'électricité, pour financer les mesures de solidarité envers les ménages les plus fragiles et investir dans les énergies alternatives et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Dossier énergie



Afin de diminuer le nombre de ménages en réduction involontaire d'énergie, la FGTB en appelle également à une réduction générale du taux de TVA sur le gaz et l'électricité de 21 à 6%.

2. L'alliance « emploi — environnement »

Pour faire face à l'augmentation constante de la facture énergétique des ménages, il faut prendre des mesures structurelles qui, à la fois, favorisent les économies d'énergie et viennent en aide aux revenus les plus faibles. Le bâti bruxellois (on vise par là les logements, les entreprises et les bâtiments publics) est vieillissant. Sa vétusté et sa faible efficacité énergétique ont pour conséquence une facture annuelle de près de 2 milliards d'euros, qui ne cesse de s'alourdir, au détriment des ménages, des entreprises et des services collectifs.

A noter : l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) et la préservation de l'environnement ne sont pas des freins au développement socio-économique régional. Bien au contraire : un investissement massif dans la rénovation des systèmes de chauffage et d'isolation du bâti bruxellois aura des effets positifs sur la relance de l'économie et de l'emploi !

Inspirée par une expérience allemande, la FGTB a proposé de sceller une alliance stratégique entre l'emploi et l'environnement. A Bruxelles, lors de la négociation du Contrat pour l'économie et l'emploi, nous avons obtenu du gouvernement son engagement en faveur du développement de l'emploi dans le cadre de la politique régionale de rénovation et de construction de logements. Ce projet régional vise, notamment, à réduire la facture énergétique des ménages par des investissements dans l'efficacité énergétique des bâtiments.

Outre la création d'emplois et la réduction des dépenses d'énergie, cette alliance permettrait à la Belgique et à la Région bruxelloise d'atteindre les objectifs de Kyoto et de réduire les émissions de gaz à effet de serre qui hypothèquent gravement l'avenir de notre planète...

En 1998, le DGB² a proposé au Gouvernement allemand une alliance pour l'emploi et l'environnement. Ce dernier l'a approuvée fin 2000. Ce plan vise :

- la rénovation de 300.000 logements par an ;
- la création de 200.000 emplois dans la construction, la protection de l'environnement
- une réduction importante des émissions de CO₂ ;
- la réduction de la facture énergétique (pour les locataires et les propriétaires) ;
- une moindre dépense de l'Etat (de l'ordre 4 milliards d'euros), liée à la diminution du chômage et à l'augmentation des recettes fiscales et sociales.

Le DGB et ses syndicats affiliés ont trouvé des partenaires attentifs auprès des entreprises relevant des industries du verre isolant, des matériaux isolants, de la construction et des installations de chauffage,... L'application d'un tel plan en Belgique est vivement soutenue par la FGTB. Des discussions fédérales sont en cours au Conseil central de l'économie.

A Bruxelles, pour faire face à la crise de l'emploi, qui se double depuis quelques années d'une crise du logement et désormais d'une crise de l'énergie, il est indispensable d'investir massivement dans la construction et la rénovation durable de logements.

Mais ce n'est pas seulement le logement qui est visé par les problèmes d'énergie : beaucoup de bâtiments publics sont chauffés un peu... en dépit du bon sens : il n'est pas rare qu'on y ouvre les fenêtres, en hiver, pour diminuer la température... Les entreprises non plus ne sont pas en reste : c'est donc bien tout le bâti qu'il faut rénover.

Pour mener ce projet à bien, différents instruments de la politique régionale doivent être mobilisés. Il sera indispensable :

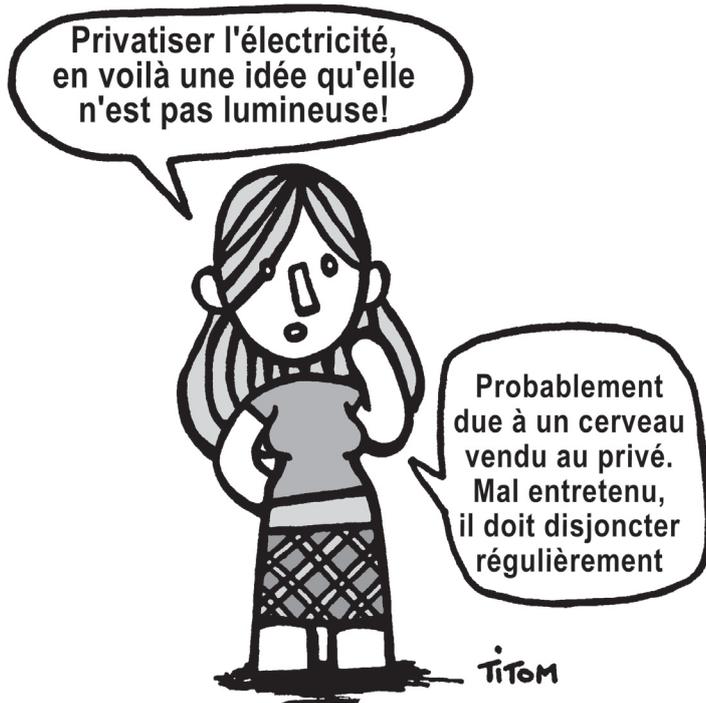
- d'accroître les incitants à la rénovation et à l'éco-construction ;
- d'assurer des modes de financement al-

(2) Le Deutscher Gewerkschaftsbund constitue la principale organisation syndicale centrale en Allemagne



ternatif pour les bâtiments publics ;

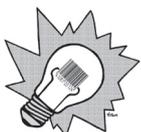
- de soutenir l'innovation technologique ;
- de renforcer la formation professionnelle dans les secteurs concernés.



destiné d'une part à élaborer « des mesures structurelles en vue d'encourager les économies d'énergie dans les logements pour le groupe cible des personnes les plus démunies » et d'accorder d'autre part « des emprunts bon marché afin d'appuyer de pareils investissements ». Ce fonds prendra la forme d'une société anonyme de droit public dotée d'un capital de 2,5 millions d'euros. Le financement de ce fonds se fera par l'émission d'obligations avec garantie de l'Etat et avec avantage fiscal, à concurrence d'un montant de 100 millions d'euros.

La FGTB se félicite de cette première mesure qui fait suite à ses propositions.

Dossier énergie



La FGTB de Bruxelles soutient le développement de l'offre de formation aux nouveaux métiers de la construction-rénovation et l'amélioration des conditions de travail des travailleurs de ces secteurs.

A noter encore : le gouvernement régional vient de proposer aux interlocuteurs sociaux de choisir (notamment) la construction comme secteur prioritaire « porteur d'emploi pour les Bruxellois » et le secteur de l'environnement comme secteur prioritaire « porteur d'innovation ». Espérons que les décrets vont maintenant se produire et que sera menée une véritable politique de relance de l'emploi. La FGTB y sera, en tout cas, particulièrement attentive !

Sur le plan fédéral, une première avancée serait acquise en ce sens avec la création d'un fonds d'économie d'énergie. Le Gouvernement fédéral vient en effet de décider le 14 octobre dernier la création d'un fonds

Renseignements :

Anne PANNEELS, service d'études
FGTB, 42 rue Haute — 1000 Bruxelles
: <anne.panneels@fgtb.be>

Samuel DROOLANS et Eric BUYSSENS,
Bureau de la FGTB de Bruxelles,
boulevard de l'Empereur 34- 1000
Bruxelles : <samuel.droolans@fgtb.be>
et <eric.buysens@fgtb.be>